

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 679.973

Bec à essence perfectionné.

SOCIÉTÉ GUENET ET ABBAT résidant en France (Seine).

Demandé le 7 août 1929, à 13^h 51^m, à Paris.

Délivré le 14 janvier 1930. — Publié le 23 avril 1930.

L'invention vise un bec pour lampes à incandescence par l'essence ou autre hydrocarbure qui a été perfectionné de manière à permettre un montage et un démontage aisés, la fabrication se trouvant simplifiée et le prix de revient abaissé, tout en assurant un bon réchauffage de la chaudière et un bon rendement du bec.

A cet effet l'invention consiste à faire traverser le brûleur en son milieu par la tige récupératrice qui supporte le manchon et à dévier cette tige au-dessous dudit brûleur pour la fixer sur le côté de la chaudière, de telle sorte que le gicleur peut être disposé verticalement, dans l'axe du Bunsen.

La combustion est ainsi parfaite et la tige récupératrice fortement chauffée transmet d'autant plus de chaleur à la chaudière. Le corps du brûleur est pourvu d'un trou latéral qui permet de l'enfiler simplement sur la tige récupératrice jusqu'au coude de celle-ci, et son guidage est complété par un prolongement ajouré formant mélangeur qui se centre sur le gicleur.

Le chapeau du Bunsen également percé, mais en son centre, est mis en place séparément et dès lors le système est parfaitement fixe du fait que la tige forme un angle à l'intérieur du Bunsen entre les deux trous qui servent à son passage.

Pour démonter le bec on enlève d'abord

le chapeau, le corps du brûleur peut dès lors basculer pour glisser sur la partie oblique de la tige, puis sur la partie droite. Le nettoyage n'offre par conséquent aucune difficulté.

Le dessin annexé montre à titre d'exemple, un mode de réalisation du bec objet de l'invention.

La figure unique de ce dessin en est la vue en élévation, partie en coupe.

Ainsi qu'on le voit sur ce dessin la chaudière 1 est munie en son centre du gicleur 2 placé verticalement, dont le conduit est obturable par le pointeau horizontal 3.

Sur le côté la chaudière porte la tige récupératrice 4 qui sert en même temps de support au manchon M. Cette tige qui monte d'abord parallèlement à l'axe vertical du bec, est coudée en 4^a et ramenée au centre du bec en 4^b, à une certaine hauteur au-dessus du gicleur.

Le corps 5 du brûleur présente un trou latéral 6 qui permet de le faire coulisser sur la tige jusqu'à la position montrée sur le dessin, ou son prolongement 7 vient se centrer sur le gicleur 2. Ledit prolongement ou pied du brûleur, est pourvu de fenêtres 8 pour l'entrée de l'air et fait ainsi office de mélangeur.

Le corps 5 est coiffé d'un chapeau 9 percé en son centre pour le passage de la tige 4.

On voit aisément que lorsque le chapeau

est en place le système ne peut se déplacer dans aucun sens.

Pour opérer le démontage on enlève d'abord le chapeau 9, puis on fait glisser le 5 corps 5 sur la tige, en l'inclinant.

Du fait que le gicleur est dans l'axe du brûleur le rendement du présent bec sera particulièrement satisfaisant. Sa fabrication simplifiée en diminuera le prix de revient, 10 et la facilité du démontage et du montage permettra de procéder souvent au nettoyage.

RÉSUMÉ.

Bec pour lampes à incandescence par la vapeur d'essence ou autre hydrocarbure caractérisé par les points suivants : 15

1° Le gicleur est placé verticalement au

centre de la chaudière, tandis que la tige récupératrice qui supporte le manchon, s'élève sur le côté de la chaudière, puis après un coude, revient dans l'axe du bec. 20

2° Le corps du brûleur qui est engagé sur la tige récupératrice est pourvu d'un pied ajouré qui se centre sur le gicleur et forme mélangeur.

3° La tige traverse le corps du brûleur 25 sur le côté, par sa partie coudée de telle sorte que lorsque le chapeau du Bunsen est en place, le système est fixe dans tous les sens.

SOCIÉTÉ GUENET ET ABBAT.

Par procuration :

P. DEGROOTE.

